

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 octobre 2008

MISE EN OEUVRE DU GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT - (n° 955)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 1126

présenté par

M. Duron, M. Cazeneuve, Mme Laurence Dumont, Mme Fourneyron, M. Fabius, Mme Hurel,
M. Bouillon, M. Bourguignon
et les membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

ARTICLE 11

À l'alinéa 10, compléter la deuxième phrase par les mots :

« la liaison à grande vitesse Normandie ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le projet de loi indique, paragraphe III :

« Le maillage du territoire par des lignes ferrées à grande vitesse sera poursuivi, non seulement pour relier les capitales régionales à Paris, mais aussi pour les relier entre elles et assurer la connexion du réseau français au réseau européen.

A cet effet, outre la ligne Perpignan- Figueras et la première phase de la branche Est de la ligne Rhin-Rhône actuellement en travaux, la réalisation de 2000 km de lignes ferroviaires nouvelles à grande vitesse sera lancée d'ici 2020 : la ligne Tours-Bordeaux, le contournement de Nîmes et de Montpellier, la ligne Montpellier-Perpignan, la ligne Bretagne-Pays-de-la-Loire, les deuxième phases de la ligne Est et de la branche Est de la ligne Rhin-Rhône, l'interconnexion Sud des lignes à grande vitesse en Ile-de-France, la ligne Provence – Alpes – Côte d'Azur, la ligne Bordeaux-Toulouse, la ligne Bordeaux-Hendaye, les branches Sud et Ouest de la ligne Rhin-Rhône. »

La mise en avant de ces projets est une très bonne chose, cependant, il est nécessaire que soit retenu en complément la création d'une liaison à grande vitesse Normandie, rattachant de façon performante les deux régions normandes à la capitale, ainsi qu'au réseau TGV européen. Ce projet devrait notamment comprendre la réalisation d'une ligne nouvelle entre Nanterre et Mantes, ainsi que la modernisation des lignes Mantes-Caen et Mantes-Rouen.